



Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 12 avril 2017 à 20 h 00 à la salle communale de Montignez

Mme Sylviane Etienne, présidente des assemblées ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Elle a été convoquée par le Journal Officiel no 12 du 29 mars 2017 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tous-ménages.

Mme la présidente salue la présence de Mme Deschamps, journaliste au Quotidien Jurassiens.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Ernest Monin et Robert Prongué.

Excusés : Mme Michèle Cerf et M. Michaël Güttly.

26 personnes sont présentes, 25 sont habilitées à voter. M. Alex Martins Reis da Silva n'a pas le droit de vote (étranger – demande de naturalisation en cours – voir pt 2 ci-dessous).

Afin que les débats se déroulent dans de bonnes conditions, elle demande que les citoyens ayant des problèmes d'ouïes prennent place au premier rang de l'assemblée. Pour que tout le monde puisse entendre chaque intervention, la personne ayant la parole devra se lever pour s'exprimer.

Elle rappelle et lit la teneur de l'article 20 du règlement communal d'organisation.

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Alex Brinner Martins Reis da Silva, 1988, domiciliée à Montignez, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 192'300.- destiné à assainir les collecteurs d'eaux mélangées sur la route cantonale « Route de France » à Buix et sur la route communale « Vie du Haut » à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
4. Discuter et donner compétence au Conseil communal de souscrire des emprunts à taux fixe d'une durée de 1 à 12 mois dans le cadre de la limite de crédit actuelle de Fr. 500'000.- destinée aux avances de liquidités à la Crèche « Aux'Mil'Pattes » à Courtemaître.
5. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2017 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
6. Divers

L'ordre du jour est accepté sans avis contraire.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016.

Mme la présidente : qui souhaite des précisions ou des modifications de ce procès-verbal ?

Wilhelm Rihs : à la page 14, il est écrit «...pourquoi la commune n'intervient pas.... ». J'ai dit «...pourquoi la police locale n'intervient pas.... ».

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la présidente passe au vote.

12 personnes approuvent ce passage du procès-verbal tel que stipulé par le secrétaire. 2 personnes approuvent le texte proposé par M. Rihs.

Le texte initial est maintenu.

Wilhelm Rihs : je vois que M. le maire ne prend pas ses responsabilités.

Wilhelm Rihs : à la page 15, il est écrit « on a cloué les portes avec d'autres citoyens, mais c'est de la responsabilité de la commune ». J'ai dit « c'est la voirie qui a cloué ces portes. Je suis intervenu auprès de M. Dominique Voirol, conseiller communal, et c'est MM. Ernest Monin et André Vauclair qui ont fait le travail »

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la présidente passe au vote.

12 personnes approuvent ce passage du procès-verbal tel que stipulé par le secrétaire. 5 personnes approuvent le texte proposé par M. Rihs.

Le texte initial est maintenu.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente demande l'approbation du procès-verbal par un levé de main et d'en donner également décharge au secrétaire.

Ce dernier est accepté à la majorité, deux avis contraire.

Mme la présidence remercie le secrétaire pour la tenue de ce procès-verbal.

Point 2

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de M. Alex Brinner Martins Reis da Silva, 1988, domicilié à Montignez, respectivement sur l'octroi du droit de cité par la commune de Basse-Allaine.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Michel Choffat, maire.

Michel Choffat présente M. Martins Reis da Silva et fait part de son audition par le Service cantonal de la population.

Il fait également part de sa situation familiale, de ses parcours scolaire et professionnel. Il relève ses motifs de demande de naturalisation « Je me sens chez moi en Suisse. Ma mère et ma sœur ont la nationalité suisse. J'ai vécu une grande partie de ma vie en Suisse. J'ai fait ma formation et je travaille en Suisse. Mon métier me passionne et la Suisse est le pays de la montre. Mon beau-père est de nationalité suisse. Je me plais beaucoup en Suisse, c'est un beau pays ».

Aucune question n'étant posée, Mme la présidente demande à M. Martins Reis da Silva de quitter la salle afin que l'Assemblée puisse débattre.

Attendu qu'aucune question n'est posée, Mme la présidente passe au vote.

A la majorité, sans opposition, l'assemblée accepte la demande de naturalisation de M. Alex Brinner Martins Reis da Silva, respectivement lui accorde le droit de cité de la commune de Basse-Allaine.

Le retour dans la salle de M. Martins Reis da Silva est salué par des applaudissements.

Mme la présidente et M. le maire le félicitent.

Point 3

Discuter et voter un crédit de Fr. 192'300.- destiné à assainir les collecteurs d'eaux mélangées sur la route cantonale « Route de France » à Buix et sur la route communale « Vie du Haut » à Buix, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Luc Fleury, conseiller communal.

Jean-Luc Fleury présente le projet sur beamer. Il explique le tracé et les étapes. Il rappelle la nécessité de diriger les eaux pluviales dans la rivière et pas dans les canalisations du SEBA.

Le canton va dépenser pour la réfection de la route cantonale env. Fr. 800'000.-, soit Fr. 400'000.- en 2017 et Fr. 400'000.- en 2018.

Le Conseil communal a décidé de saisir cette opportunité pour réaliser des travaux communaux. Le coût s'élève à Fr. 192'300.-. Il propose de les exécuter en une seule étape plutôt qu'en deux étapes, ainsi nous économiserons la somme de Fr. 15'000.-.

C'est le canton qui mettra ces travaux en soumission, mais la commune participera aux adjudications.

Robert Prongué : je vois sur le plan que je suis directement touché. Quand les travaux seront-ils exécutés devant chez moi ?

Jean-Luc Fleury : en 2018

Robert Prongué : les travaux seront surveillés ?

Jean-Luc Fleury : oui par le bureau d'ingénieurs Migy et Voisard.

Robert Prongué : toutes les eaux claires depuis chez moi vont directement dans la rivière.

Jean-Luc Fleury : les eaux usées seront séparées des eaux claires.

Ernest Monin : avez-vous prévu de changer la conduite d'eau potable à la « Vie du Haut » ?

Jean-Luc Fleury : non, car elle passe du côté gauche de la route. La fouille serait trop importante, donc trop chère.

Ernest Monin : quand a-t-elle été réalisée ?

Robert Prongué : cela date certainement des années 1950.

Christophe Berthold : s'agissant de la parcelle no 127, ne serait-il pas plus simple et moins onéreux de traverser la parcelle pour éviter d'ouvrir la route ?

Michel Choffat : on a déjà eu cette discussion il y a un an et demi – deux ans, ce serait plus cher que de suivre la route communale.

Marlyse Bapst : des travaux seront-ils aussi réalisés de l'autre côté de la « Vie du Haut »

Jean-Luc Fleury : non, nous nous arrêtons vers la route menant à « La Charrière ». L'autre côté n'est pas une priorité 1. Des travaux pourront être envisagés dans le cadre du nouveau PGEE.

Robert Prongué : vous prévoyez les conduites pour le téléphone par exemple ?

Michel Choffat : comme à chaque fois, tous les partenaires potentiels sont consultés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente passe au vote.

Ce crédit est accepté à la majorité, sans avis contraire.

Point 4

Discuter et donner compétence au Conseil communal de souscrire des emprunts à taux fixe d'une durée de 1 à 12 mois dans le cadre de la limite de crédit actuelle de Fr. 500'000.- destinée aux avances de liquidités à la Crèche « Aux'Mil'Pattes » à Courtemaîche. »

L'entrée en matière est acceptée sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Pierre Brugnerotto, secrétaire communal.

Il ne s'agit pas d'un nouveau crédit. En octobre 2011, vous avez accepté d'augmenter la limite des comptes-courants bancaires à Fr. 700'000.-, dont Fr. 500'000.- sont utilisés uniquement pour les avances consenties à la Crèche Aux Mil'pattes par la commune.

La crèche est gérée par un comité. Bien qu'elle ne soit pas communale, elle en a le même fonctionnement et il appartient à la commune de lui faire des avances de fonds lui permettant d'honorer ses engagements, notamment les salaires.

Alors que le déficit de la crèche est pris à la répartition canton/commune les intérêts de ce crédit de Fr. 500'000.- sont uniquement à la charge de la commune.

Afin de réduire le coût des intérêts, nous proposons de conclure dans le cadre de ce crédit de Fr. 500'000.- des prêts à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois. Les taux d'intérêts sont nettement plus intéressants que ceux d'un compte courant.

Aujourd'hui, la différence d'intérêt est supérieure à 2 %, ainsi nous économiserons plusieurs milliers de francs par année en fonction des besoins de la crèche.

Pratiquement, si nous savons que nous avons besoin de Fr. 300'000.- pour 6 mois, nous concluons un prêt à terme fixe de cette durée et simultanément la limite du compte courant est réduite à Fr. 200'000.-. Ainsi le crédit global de Fr. 500'000.- ne peut pas être dépassé.

Aucune question n'étant posée, Mme la présidente passe au vote.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité, sans avis contraire.

Point 5

Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales pour l'année 2017 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes

L'entrée en matière est acceptée, sans avis contraire.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Alain Sutterlet, conseiller communal.

Il reste trois parcelles à vendre dans le lotissement « Les Champs-Bouchards » à Montignez et neuf « Sur la Charrière » à Buix. Il n'y a plus de terrains communaux à vendre à Courtemaîche.

Le Conseil communal propose le maintien des prix actuels, soit Fr. 55.- le m² à Montignez et Fr. 65.- le m² à Buix.

La dernière vente a été conclue en 2014.

Guy Theurillat : est-ce que ces parcelles sont viabilisées ?

Alain Sutterlet : oui.

Ce point de l'ordre du jour est accepté à la majorité, sans avis contraire.

Point 6

Divers

Mme la présidente rappelle son préambule. Aucune décision ne peut être prise sous ce point. Nous ne traitons que de questions d'ordre général. Pour les questions d'ordre privé, il faut s'adresser directement au conseil communal ou à l'administration. Elle demande que les propos soient brefs afin que chacun puisse s'exprimer.

Michel Choffat : dans le cadre du budget 2017, nous proposons d'augmenter la taxe cadastrale à 0,25 0/00 ce qui aurait permis d'encaisser la somme de Fr. 37'250.-. Cette augmentation a été refusée et la taxe fixée à 0,12 0/00. Nous avons reçu la facture 2017, elle se monte à Fr. 38'200.- alors que nous n'encaisserons que Fr. 16'200.-. Le manque à gagner se monte ainsi à Fr. 22'000.-. Ces chiffres vont se répercuter les années suivantes.

Swisscom a installé le haut-débit à Courtemâche en 2016. On nous avait dit : probablement pas de travaux à Buix et Montignez avant 2018/2019. Ensuite de nos démarches et conformément aux dernières infos de Swisscom, les travaux à Buix et Montignez débuteront dans un peu plus d'un mois. La Confédération a mandaté cette entreprise pour qu'une majorité de la population soit raccordée fin 2019.

Pour Grandgourt et le Mairâ, ce ne sera pas cette année. Nous sommes en tractations pour voir comment envisager des mesures immédiates.

Alain Sutterlet : des pneus ont été déposés illégalement dans l'ancienne décharge de Courtemâche à la « Route de Bure ». On a déposé plainte contre inconnu. On agira de la même manière si de nouveaux cas devaient survenir. Nous allons faire débarrasser ces pneus.

Dans le dernier tous-ménages, nous avons rappelé, sur intervention de l'Office de l'Environnement, qu'il était interdit de faire des feux. Le canton nous demande de faire appliquer la directive datant de 2013. Alain Sutterlet lit quelques passages de cette circulaire, en particulier les points 2 et 5.

La procédure doit être appliquée et nous la ferons respecter.

En conclusion, vous ne devez plus faire de feux. Il faut composer.

Edgard Theurillat : il ne faut pas toujours dire que tout est interdit. La Loi sur les forêts permet des petits feux, pour pique-niquer par exemple.

La Loi autorise le feu pour brûler des végétaux quand ils sont relativement secs et que cela ne dérange pas les voisins.

Pierre Clavel : il existe des plantes envahissantes. Il est indispensable de les brûler. Il faut une exception explicite dans les règlements communaux pour qu'on puisse le faire.

A titre d'exemple, il cite l'arbre à papillons (Buddleja).

Alain Sutterlet : on prend note.

Alain Sutterlet : nous avons des zones de protection des vergers dans la commune. Pratiquement tout Montignez est concerné. Il faut remplacer les arbres qui sont abattus, même ceux qui périssent. Certains citoyens sont contre mais il faut voir cela comme un embellissement de nos villages. Il faut m'appeler si vous envisagez de faire quelque chose. Je suis disposé à me déplacer.

Robert Prongué : d'après vos directives, on est bientôt en Corée du Nord. On incite les gens à la délation.

Robert Prongué : la semaine passée, on ne pouvait plus mettre de papier dans la benne à Buix. Elle était pleine.

Daniel Ramseyer : j'ai appelé David Chapuis le 05.04.2017 pour qu'il vide cette benne. Je l'ai rappelé aujourd'hui. Elle a été vidée.

Michel Choffat : à leur décharge, cette entreprise intervient passablement de nuit dans les tunnels de l'A16 et ils n'ont pas pu assumer de suite ce travail.

Dominique Voirol : une question a été posée lors de la dernière assemblée s'agissant de la facture de l'élagage le long de la route entre Courtemaîche et Coeuve.

Nous n'avons rien encaissé et ceci depuis la fusion en 2009. Les cantonniers passent et élaguent sur de petites longueurs.

Si le travail est plus conséquent, on écrit aux propriétaires pour qu'ils fassent eux-mêmes le nécessaire.

André Vauclair : pourquoi avez-vous changé la borne hydrante vers la maison Chavanne à la « Route de Porrentruy » à Courtemaîche ?

Jean-Luc Fleury : elle a gelé cet hiver.

André Vauclair : comment ?

Jean-Luc Fleury : elle n'a pas été purgée.

André Vauclair : en octobre, il faut purger les bornes hydrantes. Personne ne l'a fait.

Cela a coûté Fr. 12'000.-. M. le maire nous a parlé du coût du cadastre avant.

Jean-Luc Fleury : on a fait des investigations. C'est l'entreprise Membrez qui a utilisé quelques hydrantes lors des travaux du haut débit à Courtemaîche. Ceux-ci se sont achevés en novembre 2016. Nous sommes en discussion avec Membrez pour un dédommagement.

André Vauclair : au cimetière de Courtemaîche, la conduite a gelé.

Jean-Luc Fleury : je ne suis pas au courant.

André Vauclair : la conduite était gelée. Elle a cassé quand ils ont ouvert.

Jean-Luc Fleury : on a mis des compteurs aux cimetières.

Christophe Berthold : vous nous avez présenté le PAL le samedi 25.02.2017. Avez-vous un planning pour la suite de la procédure ?

Michel Choffat : on devrait obtenir d'ici un mois les premières informations du canton.

Si tout est en ordre, ce sera le dépôt public avec les droits d'opposition et ensuite l'approbation par l'assemblée communale.

Mais s'il devait y avoir beaucoup de modifications, la procédure pourrait encore durer des mois, voire plus d'une année.

Il est difficile de répondre sans avoir le résultat de l'examen préalable de la part du canton. La personne en charge de ce dossier est actuellement malade, mais théoriquement on devrait avoir le retour avant fin mai 2017.

Et finalement, la Confédération pourrait se prononcer, voire faire opposition.

Edgar Theurillat : on parle de la pisciculture Choulat dans les journaux. Est-ce que le Conseil communal a pris position dans ce dossier ? A soutenu cette entreprise ?

Michel Choffat : je ne sais pas si je peux répondre car il y a un souci de confidentialité, mais je peux vous dire que cette entreprise a été informée qu'on la soutiendrait.

Leur départ est lié à la qualité (température) et au débit de l'eau. La commune le regrette. On constate le changement climatique et ses conséquences sur l'augmentation de la température de l'eau.

Les opposants à ce projet trouvent que l'attitude du canton n'est pas digne, y compris celle des députés qui interviennent en faveur de cette pisciculture.

Guy Theurillat : les opposants ne disent pas les bons chiffres. On n'a jamais eu de problèmes à Courtemaîche.

Michel Choffat : un député est intervenu lors dernier Parlement pour reprocher à l'auteur du projet de ne pas avoir pris en compte l'urine des poissons !!

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente informe que la prochaine assemblée devrait se tenir le 27 juin 2017. Elle souhaite de bonnes fêtes de Pâques à chacune et à chacun.

Elle lève la séance à 21 h 05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

La présidente :

Le secrétaire :

Sylviane Etienne

J.-Pierre Brugnerotto